



Français du monde-adfe

Section de Rome et du Latium

Lettre d'Information n°10

octobre 2013

EDITO

Les élections des Conseillers Consulaires

La représentation des Français de l'étranger est redéfinie par la loi du 22 juillet 2013, voici son application locale :

Les élections des conseillers et délégués consulaires (élus locaux des Français de l'étranger) auront lieu le **25 mai 2014** en même temps que les élections européennes. Le vote se fera à l'urne ou par internet. C'est un scrutin de liste à un tour, proportionnel à la plus forte moyenne.

Les listes doivent respecter la parité homme/femme et l'alternance. Leur composition dépend du nombre d'inscrits dans la circonscription consulaire, connu de façon définitive après la clôture des listes électorales au 31 décembre 2013, qui déterminera le nombre de conseillers consulaires, de délégués consulaires (pour les circonscriptions de plus de 20 000 inscrits), puis de suppléants.

Les **5 conseillers consulaires** prévus pour notre circonscription (Italie du Sud-Malte-Vatican) seront élus pour 6 ans et feront partie du Conseil Consulaire, nouvelle instance créée par la loi, attaché au consulat de Rome.

Avec les 21 autres conseillers de la 8^{ème} circonscription AFE (Chypre, Grèce, Italie, Monaco, Turquie), ils éliront en juin 2014, 5 d'entre eux, qui seront membres de l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE). Les 90 membres de l'AFE se réuniront pour la première fois en octobre 2014.

Le rôle du **délégué consulaire** (un délégué prévu pour notre circonscription) se limite à celui de grand électeur pour les sénatoriales.

Fin septembre 2014 les **12 sénateurs représentant les Français de l'étranger** seront élus au suffrage indirect par environ 550 grands électeurs : 11 députés de l'étranger, 444 conseillers consulaires et une centaine de délégués consulaires.

Si vous n'avez pas tout compris, écrivez-nous à fdmadferoma@gmail.com.

LA RUBRIQUE DE LA SECTION Fdm-adfe de ROME et du LATIUM

Assemblée générale de la section

Notre assemblée générale s'est tenue jeudi 10 octobre à la médiathèque de l'Institut français-Centre Saint Louis, gracieusement mise à notre disposition.

L'année a été marquée par :

- la participation, au titre de l'une des deux associations nationales des Français de l'étranger reconnues d'utilité publique, à la *Commission Locale des Bourses* et au *Comité Consulaire pour la Protection et l'Action Sociale*,
- l'envoi régulier de cette lettre d'information bimestrielle à destination des Français de Rome et du Latium inscrits au registre des Français de l'étranger,
- la création d'un [nouveau site web](#) basé sur le site du siège, et d'une [page Facebook](#),
- la mise en place d'un café-rencontre mensuel tous les 2^{ème} jeudi du mois,
- notre participation spécifique à la campagne pour l'élection du député de la 8^{ème} circonscription des Français de l'étranger,
- le renforcement de nos liens avec les formations de la gauche italienne à Rome,
- l'organisation de plusieurs événements mêlant ou alternant convivialité, réflexion et culture.

Le bureau nouvellement élu reprend l'ancienne équipe et accueille un nouveau membre, Aurélien Trainaud :

Françoise Manssouri	Présidente
Rachel Bédouin	Vice-présidente
Janine Archer	Secrétaire générale
Emmanuelle Magne	Trésorière
Hélène Bougault	Membre actif
Olivier Spiesser	Membre actif
Maryline Ferrec	Membre actif
Aurélien Trainaud	Membre actif

Commission locale des bourses

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) a attribué des bourses scolaires en faveur de 163 élèves français inscrits dans les établissements d'enseignement français de la circonscription de Rome reconnus par le Ministère français de l'Education nationale (Lycée Chateaubriand et Institut Saint-Dominique à Rome, Lycée Victor Hugo de Florence et Ecole Alexandre Dumas de Naples). Les familles en ont reçu individuellement notification.

La seconde commission se réunira à Rome le 7 novembre pour examiner les dossiers suivants :

- Nouvelles demandes présentées par les familles installées dans la circonscription consulaire après la première commission,
- Nouvelles demandes présentées par des familles déjà résidentes mais dont la dégradation de la situation financière justifie désormais le dépôt d'un dossier,
- Demandes de révision de dossier sollicitées par les familles contestant le niveau de l'attribution de bourse fixé à l'issue de la première commission,
- Demandes de renouvellement présentées en faveur d'élèves ayant échoué au baccalauréat.

Prochaines activités

Suivez nos actualités sur le [nouveau site](#) des sections d'Italie

Nos activités sont ouvertes à tous. La plupart nécessitent une inscription, qui nous permet de prévoir une organisation adaptée, et une participation financière, avec en général un tarif préférentiel pour nos adhérents. Si vous n'êtes pas adhérent mais souhaitez être tenu au courant

et pouvoir vous inscrire à ces activités en figurant sur notre liste de diffusion, n'hésitez pas à nous le signaler par mail à fdmadferoma@gmail.com.

Le bureau de la section vous propose une rencontre mensuelle tous les 2^{ème} jeudi du mois à 19h, à la librairie-café [Bohemien](#), via degli Zingari, 36, dans le quartier Monti, métro Cavour. Cette activité est d'accès libre, sans inscription ni participation financière en dehors de la consommation. Prochains rendez-vous le **14 novembre** et le **12 décembre**.

Sur une suggestion d'un de nos adhérents, nous vous proposons deux rendez-vous à la librairie l'Aventure, où notre ami Jakie Bougault nous présentera :

- **Dimanche 10 novembre**, une sélection d'albums de Bande Dessinée traitant de sujets sociaux et politiques. La bande dessinée est un mode d'expression très riche qui s'est beaucoup diversifié dans les dernières décennies. Autrefois plutôt réservée aux enfants et au divertissement, elle aborde maintenant tous les domaines, chacun peut y trouver des trésors suivant ses intérêts.
- **Dimanche 1 décembre**, une sélection d'albums pour enfant, en prévision des fêtes de Noël.

Nous vous signalons que Claudine Lepage, sénatrice Fdm-adfe des Français de l'étranger, tiendra une réunion publique à l'occasion de son passage à Rome **mercredi 6 novembre** à 18h30 au local PD, via dei Giubbonari, 38. Elle évoquera les thèmes suivants : la représentation politique des Français de l'étranger (réforme de l'AFE, élection des Conseillers Consulaires) et l'enseignement français à l'étranger.

LA RUBRIQUE DES FRANCAIS DU MONDE

Assemblée Générale de l'association

Fin août, comme chaque année à la même date, Français du monde – adfe a tenu à Paris son assemblée générale. S'y sont retrouvés pendant toute une journée, deux jours pour certains, plus de 150 adhérents venus du monde entier. La section de Rome était présente, et plus largement l'Italie, bien représentée au national avec nos camarades Gérard Martin, secrétaire général, Gaëlle Barré, membre du Conseil d'administration et Dominique Depriester, conseiller pour l'éducation auprès d'Hélène Conway-Mouret, ministre déléguée chargée des Français de l'étranger.

Le Conseil d'administration était partiellement à renouveler, et le choix difficile à faire entre des candidats nombreux, ambitieux et désireux de servir. Parmi eux beaucoup de jeunes, venus de tous horizons professionnels. Les débats, précédés d'une intervention de notre ministre et du ministre délégué chargé du développement – l'ancien ministre de la coopération - ont porté sur les visas, l'accueil des étrangers en France, les bourses scolaires, la réforme de la représentation des Français de l'étranger, la place de la politique dans l'association. Le travail du collectif LGBT, notamment sur le mariage pour tous, a été salué. Ce fut aussi l'occasion de retrouvailles, de prises de contact, de découvertes, d'échanges. Comme le veut la tradition, la journée s'est terminée par un dîner. Au menu, pas de sanglier, mais des plats auvergnats tout de même.

Pour plus d'infos et des photos: <http://www.francais-du-monde.org/2013/09/05/retrouvailles-militantes-aux-journees-daout-francais-du-monde-adfe/>

Le CNED propose une nouvelle offre d'enseignement scolaire complémentaire aux résidents à l'étranger

Dans le cadre du plan pour l'enseignement français à l'étranger élaboré par le ministère des affaires étrangères, le CNED (centre national d'éducation à distance), établissement public national sous la double tutelle des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche, propose, depuis la rentrée 2013-2014, une offre de scolarité complémentaire à distance en français pour les résidents à l'étranger.

Cette formule apporte une réponse aux besoins de nombreux élèves français de l'étranger ne pouvant s'inscrire dans un établissement homologué mais aussi aux nombreux étrangers souhaitant avoir accès à un enseignement en français en complément de leur scolarité dans un établissement local. La scolarité complémentaire à l'international permet aux élèves, qu'ils soient français ou étrangers, de suivre en parallèle de leur scolarité au sein d'un établissement local dans leur pays de résidence. une formation complémentaire à distance en français. Cet enseignement

ne concerne pas les élèves inscrits dans un établissement français à l'étranger (réseau AEFE et MLF).

Cette offre est proposée de la grande section de maternelle à la terminale et porte sur trois disciplines fondamentales conformes aux programmes scolaires français. Un relevé de notes et une attestation de suivi seront fournis par le CNED en fin de scolarité. Une équivalence de niveau avec le système éducatif français peut ainsi être demandée auprès du conseiller culturel de l'ambassade de France de leur pays de résidence.

Troisième opérateur de l'enseignement français à l'étranger avec plus de 25 000 inscrits en 2012, le CNED participe activement à la coopération linguistique et éducative internationale concernant l'enseignement en français à l'étranger. Pour en savoir plus :

www.cned.fr/le-cned/international ; Cned-accueil : 05 49 49 94 94

AGENDA

mercredi 6 novembre 18h30 au local PD, via dei Giubbonari, 38 : rencontre avec Claudine Lepage, sénatrice des Français de l'étranger

jeudi 7 novembre : seconde commission locale des bourses

jeudi 14 novembre à 19h au caffè Bohemien, via degli Zingari, 36 : le café mensuel pour se retrouver autour d'un verre

dimanche 10 novembre : la Bande dessinée sociale et politique présentée par Jakie Bougault à la librairie l'Aventure

dimanche 1 décembre : bientôt Noël, des albums pour enfant à la librairie l'Aventure

jeudi 12 décembre à 19h au caffè Bohemien, via degli Zingari, 36 : le café mensuel pour se retrouver autour d'un verre

INFOS PRATIQUES

Reconnaissance de diplômes étrangers en Italie

En arrivant en Italie, vous vous êtes dits « pas de problème avec mon diplôme universitaire, nous sommes en Europe ! ». Et bien sachez que la reconnaissance des diplômes au sein de l'Europe n'est pas automatique. En effet, si vous voulez poursuivre des études en Italie, si votre employeur souhaite que votre diplôme soit reconnu en Italie, si vous souhaitez participer à des concours administratifs en Italie, ou bien si vous travaillez dans le domaine médical ou juridique, il vous faudra passer par la « reconnaissance » de votre diplôme, et vous devrez en général pour cela recourir à la « déclaration de valeur ». Sachez que cette opération prend du temps et n'est pas gratuite, son coût variant selon le nombre de diplômes et l'organisme sollicité.

La déclaration de valeur (dichiarazione di valore)

Pour être examiné et évalué par une autorité italienne, en vue d'un emploi ou d'une poursuite d'études, tout certificat ou diplôme français doit être obligatoirement traduit et accompagné d'une « déclaration de valeur » délivré par le Consulat Général d'Italie en France, de la région où ont été effectuées les études ou délivrés les diplômes. Il suffit d'envoyer au consulat un courrier avec une photocopie certifiée conforme à l'original du certificat ou du diplôme et une traduction en italien effectuée par un traducteur assermenté auprès d'un tribunal français ou italien. Néanmoins, Il est préférable de contacter téléphoniquement les Consulats avant d'entamer les procédures afin de s'assurer de la marche à suivre. En effet, les règles peuvent varier d'un Consulat à un autre.

La liste des traducteurs assermentés auprès des tribunaux est disponible auprès des Consulats de France en Italie et des Consulats d'Italie en France.

Vous trouvez ci-dessous la liste des consulats italiens habilités à délivrer une Déclaration de valeur pour la France :

- [Consulat Général de Lyon](#)
5, Rue Commandant Faurax - 69452 Lyon Cedex
Tel. : 04 78 93 00 17 Fax. : 04 78 94 33 43 E-mail : consolato.lione@esteri.it
- [Consulat Général de Marseille](#)
56, Rue d'Alger - 13005 Marseille
Tel. : 0491 18 49 18 Fax. : 04 91 18 49 19 E-mail : consolato.marsiglia@esteri.it
- [Consulat Général de Metz](#)
7, Boulevard Clémenceau - 57000 METZ
Tel. : 03 87 38 58 70 Fax. : 03 87 50 49 51 E-mail : consolato.metz@esteri.it
- [Consulat Général de Nice](#)
72, Boulevard Gambetta - 06048 Nice Cedex 1
Tel. : 04 92 14 40 90 Fax. : 04 93 88 11 08 E-mail : connizz.mail@esteri.it
- [Consulat Général de Paris](#)
5, Boulevard Emile Augier, 75116 Paris - 17, Rue du Conseiller Collignon, 75116 Paris Tel. : 01 44 30 47 00 Tel. : 01 44 30 47 40
Fax. : 01 45 20 07 04 Fax. : 01 45 25 87 50 E-mail : informazioni.parigi@esteri.it
- [Consulat de première classe de Toulouse](#)
13, Rue d'Alsace Lorraine- 31000 Toulouse
Tel. : 05 34 45 48 48 Fax. : 05 62 30 00 22 E-mail : constolosa@esteri.it

La Reconnaissance du diplôme (Riconoscimento del titolo di studio)

Un réseau européen de centres est chargé de la reconnaissance des diplômes : le réseau ENIC-NARIC (European Network of Information Centres – National Academic Recognition Information Centres / Centres d'information sur la reconnaissance académique et la reconnaissance professionnelle des diplômes). Dans chaque pays on a désigné un centre pour cette activité d'informations sur la reconnaissance académique et professionnelle des diplômes. Le centre français ENIC NARIC est le [CIEP](#) :

- il établit des attestations de comparabilité pour un diplôme obtenu à l'étranger ;
- il informe sur les procédures à suivre pour exercer une profession réglementée ;
- il renseigne sur la procédure de reconnaissance des diplômes français à l'étranger.

En Italie, il s'agit du [CIMEA](#) (Centro d'Informazione sulla Mobilità e le Equivalenze Accademiche). Suivant les cas, vous devrez passer par ce centre pour avoir la reconnaissance de votre diplôme.

Pour approfondir ces informations ou consulter les différents cas particuliers, nous vous conseillons de consulter également les fiches disponibles en français ou en italien élaborées par [l'Université Franco Italienne](#).

Les titres d'études délivrés par la République italienne ont une valeur juridique ('valore legale') garantie par la Constitution italienne. Les diplômes étrangers n'ont donc pas de reconnaissance légale sur le territoire italien. Toutefois, la législation italienne prévoit la possibilité de reconnaissance des titres scolaires, universitaires et professionnels étrangers, suivant les cas :

L'**equipollenza** désigne la reconnaissance totale et définitive d'un diplôme universitaire étranger de la part d'une Université italienne. Le diplôme a alors valeur légale en Italie et permet l'accès aux emplois publics.

L'**equivalenza** désigne une procédure dérogatoire pour l'accès des étrangers aux emplois publics. Il s'agit d'une déclaration d'assimilation du diplôme étranger, valide seulement pour le concours de la fonction publique auquel le candidat participe. Il ne s'agit pas d'une reconnaissance de diplôme définitive et la procédure doit être renouvelée à chaque nouveau concours auquel le candidat participe.

Pour une reconnaissance professionnelle, en application des directives communautaires sur la

reconnaissance des professions réglementées, il convient de s'adresser au ministère compétent.
Ex. Professions médicales : Ministero della Salute, Professions libérales et juridiques : Ministero della Giustizia.

Concrétisez votre soutien à Fdm-adfe, rejoignez-nous et
adhérez à

Français du monde-adfe

Section de Rome et du Latium

fdmadferoma@gmail.com

Visitez notre nouveau site web

www.francais-du-monde.org/site-section/italie

notre page facebook

[Français du monde adfe Rome](#)

N'hésitez pas à diffuser largement la lettre d'information de Fdm-adfe section de Rome et du Latium

NB: en application du code électoral, vos élus ont accès à la liste électorale de leur circonscription, ainsi qu'aux mails qui y sont portés pour les Français de l'étranger. Cet envoi n'a pas pour objectif d'encombrer inutilement votre messagerie, mais bien d'informer les ressortissants français de Rome et ses environs. Il vous suffit de cliquer ci dessous pour que votre mail soit supprimé de notre fichier.